

OUVERTURE DE POSTE

Titre :	Coordonnateur aux installations et équipements récréatifs
Statut :	Poste cadre permanent, 40 h
Affichage :	8 au 26 octobre 2015
Échelle salariale :	55 921 \$ - 69 341 \$

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant du chef de division aux installations et équipements récréatifs, le titulaire du poste est responsable de coordonner l'organisation des services en matière de plateaux sportifs, d'installations récréatives et d'équipements de loisirs. Il élabore, planifie, dirige et contrôle les travaux et gère le personnel attitré aux installations et aux équipements récréatifs. Il est également responsable de la logistique des événements ainsi que de l'entretien des équipements.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Coordonner la préparation, l'opération et le fonctionnement des installations et des terrains sportifs et de loisirs : aréna, tennis, baseball, soccer, football, pétanque, piscines extérieures, patinoires extérieures, pistes de ski de fond, pentes à glisser, chalets de parcs, volleyball, basketball extérieur, jardin communautaire, parc canin, skatepark, piste de BMX, modules de jeux, etc.;
- Participer à la planification, au recrutement et à la sélection du personnel col bleu et étudiant sous sa responsabilité ;
- Diriger, superviser, contrôler et évaluer le personnel col bleu et étudiant sous sa responsabilité ;
- Recommander à son supérieur la formation et l'encadrement du personnel sous sa responsabilité ;
- Dresser et maintenir à jour l'inventaire des équipements et recommander leur remplacement ;
- Gérer et entretenir les équipements roulants du service ;
- Coordonner les prêts d'équipements auprès des demandeurs ;
- Supporter la planification et l'organisation logistiques des activités et événements loisirs, des organisations locales et des autres services municipaux;
- Suggérer des modifications susceptibles d'améliorer le service à la population ;
- De concert avec son supérieur, participer à la planification, à l'administration et au contrôle des budgets dont il est responsable;
- Veiller à faire effectuer les inspections mensuelles des modules de jeux dans les parcs ;
- Supporter son supérieur dans les réalisations des mandats du service.

La liste des tâches et des responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et des responsabilités susceptibles d'être effectuées par le titulaire du poste.

HABILETÉS PRINCIPALES REQUISES

- Bonne connaissance des lois et de la réglementation en matière de bâtiment, de loisirs et de sports ;
- Connaissances techniques au niveau des installations sportives et récréatives ;
- Leadership, esprit d'équipe ;
- Capacité à gérer du personnel ;
- Sens de l'organisation, capacité à gérer les priorités ;
- Autonomie et capacité d'analyse ;
- Habileté à travailler sous pression ;
- Sens de la précision ;
- Maîtrise du français écrit et parlé.

EXIGENCES DU POSTE

- Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en Loisirs, culture et tourisme (récréologie) ou toute autre formation équivalente pertinente;
- Détenir une expérience minimale de trois (3) ans en gestion d'installations récréatives, dont deux (2) ans en gestion de personnel ;
- Maîtriser un environnement informatique et être familier avec l'utilisation des logiciels Excel, Word et Outlook, Sport Plus (atout) ;
- Posséder un permis de conduire de classe 5 ;
- Être disponible les soirs et fins de semaine en cas d'urgence ;
- Détenir une formation d'opérateur de piscine (atout) ;
- Posséder une formation de technicien de glace (atout).

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE : 26 octobre 2015

POUR POSTULER : emplois@ville.beloeil.qc.ca

Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Beloeil respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.